

ASSEMBLÉE DU 19 DÉCEMBRE 2016

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 19h:00 et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 16 décembre 2016.

Ordre du jour

1. RENCONTRE DES TROIS CANDIDATS POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS..... 417
2. TRAVERSE DE VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE..... 417
3. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PAVAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX. 417
4. APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX EN 2017. 418
5. FINITION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017..... 418

1. RENCONTRE DES TROIS CANDIDATS POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

Avant l'assemblée, le conseil a rencontré les trois candidats pour le poste de directeur des travaux publics.

2. TRAVERSE DE VTT SUR LE PETIT RANG SAINTE-CATHERINE.

rés. 17-12-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la traverse de véhicules tout terrain (VTT) pour la saison 2016-2017 au même endroit que les années passées près de l'intersection de la route Bel-Automne et du Petit Rang Sainte-Catherine. Il est également résolu que le conseil prendra entente avec le Club de VTT sur le lieu de la traverse de VTT pour les prochaines années sur le Petit Rang Sainte-Catherine.

Adoptée à l'unanimité

3. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PAVAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX.

Avis de motion est donné par M. Jean-Pierre Doucet et résolu qu'il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement autorisant des travaux de pavage de certains chemins municipaux ainsi qu'un emprunt au montant approximatif de 1 200 000\$ pour défrayer les coûts des travaux.

4. APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX EN 2017.

Le directeur préparera un devis des travaux de pavage des chemins municipaux si le Ministère des Transports donne une réponse affirmative à notre demande de subvention.

5. FINITION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017.

- Table et chaises pour le vieux chalet des loisirs : Il faudra prévoir l'achat d'environ 30 chaises et 6 tables.
- Communication : Pas de dépenses prévues pour les moyens de communications en 2017 pour les employés des travaux publics.
- Entrepôt : On ne prévoit pas d'entrepôt pour le remisage des équipements des travaux publics à court terme.
- Mode de taxation pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau : Le mode d'imposition sera par facturation ou sur le compte de taxes de 2018.
- Pacte rural : L'utilisation du pacte rural sera pour l'accès à la rivière ou l'installation d'un toit sur la patinoire. M. le maire privilégie un toit sur la patinoire.
- Arrondissement patrimonial et ancien couvent : On ne sait pas ce qui adviendra de l'ancien couvent. La propriétaire n'a pas fait connaître sa position. Il y a sûrement une institution prêteuse qui détient une hypothèque sur l'immeuble.
- Taux des taxes foncières et de service : Les taxes de service ne seront pas modifiées sauf pour le réseau d'aqueduc Saint-Viateur. La taxe foncière sera établie lors de l'assemblée portant sur les prévisions budgétaires 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 19e jour du mois de décembre 2016

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier